

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON** tenue ce mardi 5 septembre 2023 à 19 h 30. Le conseil siégeant en séance extraordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie.

Sont présents et formant quorum mesdames les conseillères, Nicole Gravel, Vivian Beausoleil et Manon Charbonneau ainsi que messieurs les conseillers Bruce Boivin, Denis Desroches et Alain Prescott, siégeant tous sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée. Ayant tous été convoqués par avis de convocation le 24 août 2023.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) / VOLET ACCÉLÉRATION**

---

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré) ;
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

#### ***résolution no 2023-09-256***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

### **2-RECOMMANDATIONS PLAGE MUNICIPALE 2024**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel ont procédé à l'achat du lot 3 044 263 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Berthier le 20 juillet 2011 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot est celui de la plage municipale (section de gauche), où les terrains de volley-ball de plage *et d'autres immobilisations* sont situés ;

**CONSIDÉRANT QUE** la condition spéciale à l'acte de vente mentionne que la Municipalité et la Ville s'engagent et s'obligent expressément à ce que l'immeuble présentement vendu soit utilisé en tout temps pour des fins communautaires au bénéfice des citoyens de la Ville de Saint-Gabriel et de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon est propriétaire en parts égales, soit cinquante pour cent (50%) indivis chacun, du lot 3 044 263 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux instances municipales sont en désaccords sur les recommandations 2024 de la plage municipale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon n'a pas été interpellé comme demandé lors de la rencontre en présentiel du 6 février 2023 concernant les différentes politiques de la gestion de la plage et que

cela occasionne des frais majeurs concernant la gestion du plateau récréatif;

***résolution no 2023-09-257***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le maire Mario Frigon et Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière, à signer une entente relative à la vente du lot concerné à la Ville de Saint-Gabriel au coût de l'évaluation municipale, telle que déterminée à l'acte notarié sur le lot 3 044 263 ;

**QUE** le conseil municipal s'engage à payer une somme maximale de 45 000\$ comme prévu au budget 2023 dans le cadre de la gestion de la plage municipale.

**3-AUTORISATION AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES SAMARES POUR L'INTÉGRATION D'UNE BIBLIOTHÈQUE**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon souhaite que le Centre de services scolaires des Samares procède à la construction d'une bibliothèque à même la nouvelle école située sur le territoire de la Ville de Saint-Gabriel ;

**ATTENDU QUE** des rencontres avec le centre services scolaire, la direction de l'école primaire et des intervenants de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ainsi que de la Ville Saint-Gabriel ont permis de réaliser l'importance d'intégrer la bibliothèque municipale au sein de la nouvelle école primaire ;

**ATTENDU QUE** les axes d'intervention du ministère de l'Éducation indiquent l'engagement communautaire afin de donner un sens, l'importance de la vie en société, l'entraide et le bénévolat, les relations de qualité, la conscience sociale, l'appartenance à son école et à son milieu, les rapports interculturels, l'amélioration de son milieu et de la société et le rôle de citoyenne ou de citoyen ;

**ATTENDU QU'**une entente relative à l'intégration de la bibliothèque municipale devra être élaborée entre les parties concernées;

**ATTENDU QU'**un maximum de 150 mètres carrés doit être ajouté dans le cadre de la section municipale afin de répondre aux besoins de la population.

***résolution no 2023-09-258***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, d'autoriser le Centre de services scolaires des Samares à intégrer une bibliothèque municipale dans leurs plans et devis concernant la reconstruction de l'école.

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon autorise Mme Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que Mario Frigon, maire à signer tout document relatif à cette demande.

Mme Vivian Beausoleil, conseillère demande le vote :

Pour : Mme Manon Charbonneau  
Mme Nicole Gravel  
M. Denis Desroches  
M. Bruce Boivin  
M. Alain Prescott  
M. Mario Frigon

Contre : Mme Vivian Beausoleil

**L'ordre du jour étant épuisé, les membres du conseil désirent ajouter les points suivants**

**4- PLAN D'ACTION DU PROGRAMME D'ÉLIMINATION DU PLOMB DANS L'EAU POTABLE**

---

***résolution no. 2023-09-259***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le plan d'action du programme d'élimination du plomb dans l'eau potable dans le cadre du règlement de la qualité de l'eau potable du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

**CORRESPONDANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. le maire invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.**

**Et la séance est levée à 20 h 17**

\_\_\_\_\_  
Mario Frigon  
Maire

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Marier. *dma*  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Mario Frigon